



Restitution quote-part de garantie par les colocataires restants

Par **DAUSSE**, le **15/02/2010** à **19:07**

Bonjour,

Depuis août dernier notre fils partage un appartement en colocation avec 2 amis. Il s'est très vite aperçu que ce mode de vie n'était pas adapté au type d'études qu'il avait entrepris (classe prépa hec) et que les 2 autres colocataires privilégiaient les moments de divertissements plutôt que le travail...sans oublier les petites amies qui restaient dormir et que notre fils était obligé d'enjamber chaque matin pour accéder à la cuisine... et sans oublier les deals de substances douteuses pour arrondir les fins de mois.

Dès le mois de décembre, il a fallu sortir notre fils de cet appartement et avons contacté les autres parents (garants) pour les prévenir (sans évoquer les véritables raisons de ce choix car nous ne voulions pas porter préjudice aux 2 autres jeunes. A vrai dire nous pensions que leur parents réagiraient bien car 1 chambre devenait disponible pour le jeune qui occupait le séjour avec sa petite amie . De plus ,au départ ,nous devions prendre cet appartement pour 2 puisqu'il n'y avaient que 2 chambres et que le loyer divisé par 2 était tout à fait dans notre budget...mais un ami du colocataire initial est venu se greffer dans le séjour (avec notre accord et celui de l'agence immobilière) et le bail a donc été signé à 3.

En fait, les autres parents, très amis entre eux, ont très mal pris la chose . Nous avons essayé de les rassurer en leur précisant bien que nous assumerions nos 3 mois de préavis et que nous leur trouverions un autre étudiant pour reprendre le bail si ils le souhaitaient mais ...nos efforts pour préserver de bonnes relations ont échoué.

À la mi-janvier l'agence a procédé à un état des lieux pour le départ de notre fils et a demandé aux 2 familles(par le biais d'une lettre puis d'une relance) de nous restituer notre quote part de dépôt de garantie .Nous les avons également relancé. Cela fait 1 mois maintenant et nous nous demandons par quel moyen nous pourrions récupérer notre argent.

Nous arrivons presque à la fin de notre préavis (fin le 15 mars) et une fois que nous aurons tout payé quel moyen de pression nous restera t-il?

La somme que nous avons à récupérer est modeste (200 euros) mais elle nous aiderait car depuis le 15/12 nous payons 2 loyers pour

notre fils et notre situation financière est difficile.rnrnmerci d'avance pour votre conseil.